Image not found or type unknown

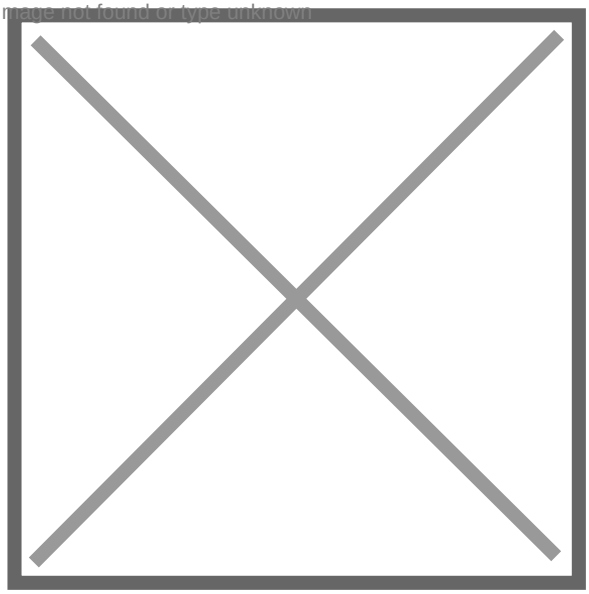

Comment faire venir un enfant mineur , fils de mon épouse

Par **frank06_old**, le **05/07/2007** à **11:32**

Marié depuis un an , avec une étrangère , il nous est pour l'instant impossible de faire venir le fils de ma femme qui a 13 ans

Nous avons demandé un visa touristique, pour l'été qui nous a été refusé sans explications
le regroupement familial étant durci , les nouveaux délais dans le meilleur des cas nous ramenent a prés de Deux ans , avant de faire venir l'enfant
Ma femme est prof de français , le fils parle français , nos conditions de logement et financieres sont largement au dessus du seuil requis

Bien que connaissant la loi et , mon but n'est pas de la contester ,mais je trouve particuliérement scandaleux les contraintes qui sont imposées aux familles qui sont une véritable atteinte aux droits de l'homme.

Primo , si l'enfant ne peux pas venir ici pour toute l'année , pourquoi refuses ton un visa touristique pour l'enfant ?
Celui ci a quand même le droit de voir sa mére au moins un mois par an pendant les vacances !!!

Secundo Les nouvelles contraintes pour les conjoints de français sont a présent draconiennes . La carte de séjour est provisoire et pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois , ce qui nous oblige a la date anniversaire de mariage(pour nous le 26 aout) a être présent sur le territoire français et attendre des semaines le précieux sésame .

Les contrôles de vie commune peuvent être fait a tout moment , ceci a fin de lutter contre les mariages blancs , ce qui ne permet pas a mon épouse et moi d'être avec son fils dans son

pays d'origine. cela nous oblige a être en France presque en permanence .

Tout au plus nous pouvons effectuer des aller retours fréquents particuliérement onéreux , pour ne pas que cet enfant se sente abandonné a un age ou il a le plus besoin d'être entouré .

Existe il une association , ou un moyen de faire valoir cette carence de la loi qui est totalement préjudiciable a toute la famille
Est il possible de s'adresser a un ministére ou autre personnes capable de faire pression pour obtenir au minimum , la possibilité que le consulat de france , ne bloque pas les demandes de visas touristiques a chaque fois

Merci pour votre aide précieuse
Cordialement

Par **florentin_old**, le **23/07/2007** à **11:47**

Cher Monsieur,
Je suis dans le meme cas que vous,sauf à connaitre qq 1 de très bien placé et encore (le cas J halliday par exemple), il est illusoire de penser que la loi nous protege , les gens de bonne foi meme si vous n avez meme pas une contravention (depuis toujours!!!!),elle est là pour traquer les mariages blancs comme vous avez dit .Elle ne tient pas compte du sens humanitaire!! et si vous etes marié a une etrangère a plus forte raison d un pays pauvres vous etes suspect!!! vous avez surement été à la prefecture pour les papiers ,comment vous vous ressentez?? des personnes ont déclaré ;" qu'elles sont considérées moins qu' un chien!! surtout à l entrée , pas à l intérieur après 3 h dattente au froid,mais les chiens en France on les caresse !!
si non la SPA porte plainte!!
Laissez votre enfant chez lui , dans son pays ,il gardera ses racines ,sa culture
et votre femme ira voir les siens régulièrement ,ce sera une preve d aour envers votr conjointe
Dr Forentin

Par **estelle25**, le **30/12/2009** à **13:23**

bonjour
j' ai lu tout les messages,et je ne suis pas du tout d' accord avec ce que le mesieur donne comme conseille,mettez vous a la place de cette famille il est bien beau de dire que la maman laisse sont enfant dans son pays si c' etais vous qu' aller vous faire?avez vous des enfants? et une autre chose ca ne sere a rien de dire que le cameroune est pauvre il est pauvre pulque quel pays ,tu ne connais pas et ne dis pas ce que tu ne connais pas.quand je lis ce que tu as ecris j' ai envie de vomire parceque tu es un raciste

Par **kingdom**, le **30/12/2009** à **13:45**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je comprend bien votre colère monsieur, elle est tout à fait légitime!
Je ne pourrai pas vous conseiller sur ces démarches que je ne connais pas (peut etre un regroupement familiale avant qu'il ne soit trop agé pour venir).
Mais je ne suis pas d'accord sur le reste!
Vous avez la chance d'avoir une excellente epouse mais ce n'ai pas le cas de tout le monde.
Je défend les victimes de mariage gris (nombre en très forte hausse ces dernière années) et je peux vous dire que les mesures prises par les prefectures et le gouvernement contre les arnaques aux papiers sont très mince. Les loi mêmes sont inexistante en la matière, c'est à dire que si vous decouvrez que votre conjoint une fois la carte de 10ans en poche, ne vous à épouser que pour venir en france, vous ne pouvez casiment rien faire, ces mesures de controle sont là uniquement pour les fraudeurs et pas pour les couples serieux comme le votre, la carte est renouvelé 2 fois (sur 3ans) mais si vous etes une couple amoureux, vous n'avez rien à craindre!
Quoi qu'il en soit, je vous conseillerai d'aller voir peut etre un avocat qui fera pression en prefecture, bon courage à vous!

Par **celclo**, le **01/01/2010** à **21:09**

Ou la la estelle 25.pourquoi parler de racisme ....alors qu'il s'agit d'un enfant...cela me glace.....

Par **vero du 38**, le **30/05/2018** à **23:32**

mon fils est marié depuis plus de 2 ans avec une jeune femme Thaïlandaise, son petit garçon de 6 ans a du mal a vivre sans sa maman, on souhaiterais l’accueillir dans notre famille mais on c'est pas quelles démarches faire ? merci de vos aides

Par **Sonia11**, le **02/06/2018** à **17:56**

mon cas se rapproche un peu de vous sauf que moi à ma demande de régularisation je n'avais pas mentionné mes enfants au pays, à peine arriver ne connaissant pas cette histoire de papier et déclaration... Et au pays le papa ne voulant pas me donner les enfants, Ni mes enfants ni les membres de ma famille n'ont été mentionnés pourtant presque toute ma famille vit en France. Et maintenant je ne peux me permettre de faire les démarches pour eux car je ne les avais pas déclarés au début , erreur que je ne comprends pas moi-même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés